

à Mont-de-Marsan, le lundi 16 janvier 2023

DSEC
SIDPC
N° téléphone standard préfecture : 05.58.06.58.06

VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE ORANGE « VENT »

Destinataires :

- Tous les maires du département des Landes
- Les services compétents : CORG, DDSP 40, CD40, DDTM, DML, SDIS, SAMU, DGAEM, Sémaphore de Messanges, SMGBL, SMLL, Capitainerie port Capbreton, ENEDIS, DD ARS, DMD, UD DREAL, DSDEN, Orange Bordeaux, SNCF (COGC), BESR, OFB .
- Préfecture et sous-préfecture, COZ Sud-ouest

La préfecture des Landes vous informe que le département est placé en état de **VIGILANCE ORANGE – VENT** pour l'ensemble des communes du département des Landes.

À compter du mardi 17 janvier 2023 à 03 heures

Situation météorologique :

Dans la nuit de lundi à mardi, le vent d'ouest sud-ouest se renforce fortement au passage de la perturbation Fien. Les plus fortes rafales pourront atteindre 100 à 120 km/h sur le domaine côtier localement 130 km/h. Dans l'intérieur des terres elles pourront atteindre fréquemment 90 à 100 km/h localement 110 km/h. En fin de matinée de mardi, avec l'évacuation vers l'est du centre dépressionnaire les rafales faiblissent, elles restent encore violentes sur le domaine côtier.

Les consignes de comportement aux particuliers sont disponibles sur le site de météo France et dans le communiqué de presse de la Préfecture. Conseils de comportement :

- Je protège ma maison et les biens exposés au vent ;
- Je me tiens informé auprès des autorités ;
- Je limite mes déplacements ;
- Je prends garde aux chutes d'arbres et d'objets ;
- Je n'interviens pas sur les toits ;
- J'installe les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison.

Il est demandé aux maires d'appliquer les consignes du plan départemental météo.

Vous voudrez bien informer les organisateurs de manifestations sur votre commune, avec une attention particulière sur les chapiteaux, tentes et structures.

Pour la préfète et par délégation,
Le directeur de cabinet de la préfète des Landes,



Cyrille LEFEUVRE